

Le Vilain Petit Canard

«Ensemble, pour être plus forts !»



Le Journal Trimestriel de la section CGT Finances publiques 95 - Mars 2020



ACTUALITES DU 95

Et la sécurité des agents bordel ?! p. 2

ACTUALITES DU 95

Management « deux poings zéro ? p. 2

REFORME DES RETRAITES

Mobilisé-es tant qu'il le faudra ! p. 3

PROMOTIONS

Ascenseur en panne p. 4

Save the date

Notre section syndicale organise son Assemblée Générale annuelle le vendredi 5 juin à Cergy à 9h (accueil dès 8h30 autour d'un petit déjeuner).

Notre "AG", c'est une journée exceptionnelle, celle où tous les adhérents et sympathisants se rencontrent pour échanger, se connaître, débattre autour des bilans et des perspectives de l'action de la CGT Finances Publiques du Val d'Oise.

Chaque agent(e) a le droit d'assister à une journée d'assemblée générale rémunérée par an. Alors, réservez votre date dès maintenant et venez nombreux ! (Une participation au repas de 5 € vous sera demandée).

Adresse

CGT - CFIP De Cergy. Local Syndical.
Niveau-1. Bat C. 2, av. Bernard HIRSCH
95093 Cergy Pontoise CEDEX

Internet

www.financespubliques.cgt.fr/95/

Mail

cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

**STOPPONS LE PROJET
DE RÉGRESSION SOCIALE**

**NON AU SYSTÈME
UNIVERSSEL PAR POINTS !**



Ce journal a été élaboré par les militants de la DGFIP. Il est financé par les cotisations des syndiqués.

Heureusement que cela ne se passe pas chez nous !

Imaginez un peu si notre directrice se permettait en réunion de taper des poings sur la table, de beugler et d'invectiver les chefs de services (ses subalternes comme elle doit le penser). Imaginez si les noms d'oiseaux fusaient : imbécile, incapable, idiot de la bande, bulot.... Imaginez qu'aucun ne disait mot et se laissait maltraiter ? Ils penseraient peut-être, à tort bien entendu, que lorsqu'elle aurait quelqu'un en grippe, elle laisserait tranquille les autres. Et de toutes façons, s'ils osaient dire quoi que se soit, ils ne seraient plus de loyaux sujets... C'est oublier bien vite un vieil adage qui a déjà fait ses preuves : l'union fait la force ! **Mais heureusement, tout cela ne se passe pas chez nous !**



Et la sécurité des agents bordel ?!

Lors de notre dernière visite à la trésorerie d'Ezanville, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir un immense seau au 3/4 rempli d'eau ! Celui-ci placé sous un faux plafond dont la dalle avait été retirée, servait à récupérer une importante fuite d'eau venant d'un appartement du 2eme étage.

Certes, la direction était intervenue auprès des assurances pour tenter de régler le problème mais force est de constater que plusieurs semaines plus tard la situation ne connaissait aucune amélioration.

Or, il est inadmissible que nos collègues aient dû continuer de travailler dans de telles conditions !

Ces locaux étaient éminemment dangereux et un risque de court-circuit encouru pouvait mettre leur vie en danger.

Nous rappelons donc l'utilité du droit d'alerte en cas de danger grave et imminent. Vous pouvez également contacter nos élus CGT au CHS-CT dont les coordonnées sont sur notre site internet.

Formation syndicale

Syndiqué et Futur-syndiqué,

Tu as le droit de suivre nos formations syndicales.

Trouve ci-après les formations qui peuvent t'intéresser :

- Accueil des nouveaux adhérents : formation sur 2 jours à Argenteuil, Cergy, Montigny, Persan et Sarcelles
- Formation pour mieux connaître la CGT et notre environnement économique (niveau 1 et niveau 2) : formation d'une semaine à Cergy et Argenteuil
- Formation pour mieux lutter contre les idées d'extrême droite : formation d'une journée à Sarcelles.

Ces formations sont disponibles tous les ans sur notre département.

Le congé de formation syndicale permet à tout salarié (sans condition d'ancienneté) de participer à des stages ou sessions de formation syndicale. Chaque salarié a droit à 12 jours de congé formation par an. Pendant ce congé, le salarié bénéficie du maintien de sa rémunération.



Venez vous informer!

Mobilisé-es tant qu'il le faudra !

Les Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FA-FP soulignent la détermination affichée encore ce mois de février, par les manifestants et manifestantes dans tout le pays, après plus de deux mois et demi de mobilisation continue malgré les entraves au droit de manifester et aux libertés syndicales. Le refus de ce projet est là et ancré parmi les salarié.es du privé comme du public.

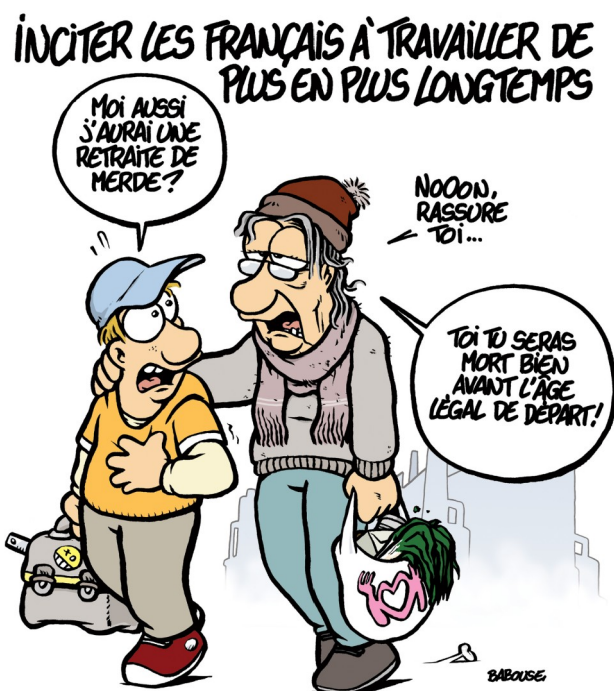
Les annonces du gouvernement la semaine dernière ne règlent aucune question, ni pour les salarié-es du privé ni pour les agent-es public-ques : la retraite progressive n'est pas la cessation progressive d'activité. Le gouvernement prétend améliorer les transitions, c'est faux !

Le gouvernement maintient le flou sur les conditions d'application de la pénibilité, en revanche il est très clair sur la suppression pure et simple des catégories actives. C'est l'ensemble du projet que nous rejetons.

Plus que jamais, nous continuons à revendiquer :

- Une amélioration et une consolidation de nos retraites, avec le maintien des régimes existants, notamment le Code des pensions civiles et militaires et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, ce qui passe par le retrait du projet gouvernemental
- La retraite à 60 ans pour toutes et tous et le maintien de la catégorie active pour tenir compte des spécificités dans les trois versants de la fonction publique et une meilleure prise en compte de toutes les formes de pénibilité
- Des augmentations générales de salaire avec, en particulier, une revalorisation immédiate du point d'indice et l'attribution de points d'indice supplémentaire de manière uniforme.
- Des créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin, et un plan de titularisation des contractuels.
- La défense des missions publiques et donc l'abandon de toutes les formes d'externalisation et de privatisation.
- L'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Le renforcement du Statut Général, garantie pour le citoyen d'un service public neutre et impartial et, par voie de conséquence, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique.

Les organisations appellent à participer aux actions et manifestations pour l'égalité tout au long de la vie entre les femmes et les hommes lors de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars et autour de cette date. **Les organisations appellent à préparer dès à présent la grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour faire échec à ce projet de loi.**



Caisse de grève

Cher.es camarades,

La CGT Finances Publiques lance une caisse en solidarité aux grévistes adhérents mobilisés pour gagner une retraite plus juste et plus solidaires mais aussi qui se battent pour le retrait des projets néfastes de la Dgfp.

De nombreux agent-e-s sont engagés dans la grève reconductible :

- Pour gagner sur l'abandon du système de retraite par point et l'amélioration de notre système de retraite par répartition,
- Pour gagner sur le retrait du projet de réorganisation de la Dgfp et pour une autre conception du service public à la Dgfp.

Nombreux sont celles et ceux qui souhaitent apporter leur soutien, leurs encouragements aux agent-e-s en lutte en contribuant financièrement. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.

Retrouvez toutes nos infos sur notre site : www.financespubliques.cgt.fr/95/

Panne d'ascenseur (social)

Les lauréats du concours B contrôleur des finances publiques 2019 ont vu les modalités d'affectation changer après leur nomination. En effet, cette affectation s'est faite en fonction de leur classement au concours, en inter-classant les internes et les externes. La seule règle conservée des anciennes affectations étant le rapprochement, il y a eu beaucoup d'affectations en ALD en CAP nationale qui a eu lieu fin septembre 2019 avant le début de la scolarité.

Les contrôleurs ALD devaient formuler des vœux en local au début de la formation pour une affectation définitive en service tombée fin décembre. Une bonne entrée en matière pour les collègues purs externes qui ne connaissaient pas encore les services, les vœux étant formulés avant le stage découverte.

Ces nouvelles règles cumulées à la géographie revisitée et la démétropolisation souhaitée par notre ministre ont poussé plus de 150 lauréats à renoncer au concours. Alors que les syndicats le réclament depuis fin décembre, le chiffre exact n'est pas communiqué par l'Enfip, peut-être par peur d'effrayer la prochaine promotion et les lauréats en bas du classement.

En effet, originaires pour certains de la région parisienne, certains lauréats 2019 ont obtenu Auch dans le Gers ou Avranches dans la Manche. Des postes non ouverts à la mutation au mouvement général et qui pourtant auraient ravi d'autres collègues!

Avant la géographie revisitée, rebaptisée nouveau réseau de proximité car terme beaucoup plus doux, le bénéfice d'un concours offrait aux lauréats une majorité de postes en Ile-de-France, beaucoup de gens arrivaient de province et devaient se faire à la vie parisienne et à sa banlieue, certains sont même restés et ont construit une vie dans cette région. Selon nos délégués présents en CAP nationale, à partir de la moitié du classement, la région Ile de France était fermée.

Les lauréats avaient jusqu'au 5 décembre pour renoncer au bénéfice de ce concours, **en tout 150 ont demandé la réintégration dans leur grade d'origine.**

Tant d'effort pour réussir un concours pour finalement y renoncer c'est tout simplement triste pour eux dans un premier temps car auront-ils la force, le courage de retenter l'expérience avec l'espoir d'un meilleur classement et donc d'une prise en compte de leurs vœux de mutation? Ensuite pour les services qui ne le cachons pas sont tous en sous-effectifs et qui attendaient tous ces stagiaires avec impatience.

Le nouveau réseau de proximité et la nouvelle loi sur la mobilité des fonctionnaires rebattent complètement les cartes du système de mutations et sûrement pas à notre avantage.

Les perspectives d'évolution de carrière au sein de notre administration laissent perplexe...



Du bon sens.

La DDFIP du 95 vient de donner la consigne : les collègues qui ont été en contact avec des personnes revenues récemment de voyage en "zone active du virus" (Chine, Italie...) doivent rester confinées à leur domicile. Les chefs de services leur re-créditeront leurs heures à la badgeuse. Les collègues concernés ne sont pas malades, c'est donc une mesure de précaution pour éviter une possible propagation via le lieu de travail. Du bon sens quoi !

Rappelons que la propagation de ce virus se fait comme pour bien des maladies "habituelles" : par les gouttelettes d'eau que nous pouvons projeter en éternuant ou en toussant. Se laver les mains régulièrement et surveiller sa température sont les deux mesures recommandées. Reste que ces collègues sont censés télétravailler pendant cette période, ce qui pose un problème pour ceux qui sont exclus du télétravail comme les informaticiens, qui doivent réaliser les installations au domicile. Nous avons aussitôt saisi la direction de cette question.

Nous attendons sa réponse.

Dates de publications des mutations nationales

La direction générale a annoncé les dates de sorties des mouvements de mutations nationales (ces dates sont sous réserves de validation sur Ulysse) :

C administratifs : 10 avril 2020

C techniques : 20 avril 2020

Géomètres : 12 mars 2020

Contrôleurs : 21 avril 2020

Inspecteurs : 6 mai 2020 puis le 8 juin 2020 (la DG souhaite procéder en 2 temps pour prendre en compte les affectations des promotions d'IDIV).